

Communauté de Communes
Roussillon Conflent
Multiplions nos énergies

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

## DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

## OBJET:

RECTIFICATION DES NUMEROS DE PARCELLES AK163 ET AK164 SITUEES SUR LA COMMUNE D'ILLE SUR TET EN VUE DE LEUR CESSION.

Nombre de Conseillers: 38

En exercice: 38 Présents: 30 Votants: 36

Délib. nº 17-12/04/2023

Certifié exécutoire

Transmis à la Sous Préfecture de

Prades le

Par porteur

Publié le

Notifié le

L'an deux mille vingt-trois, le 12 Avril, le Conseil de la Communauté de communes Roussillon Conflent regroupant les Communes de Bélesta, Boule d'Amont, Bouleternère, Casefabre, Corbère, Corbère les Cabanes, Corneilla de la Rivière, Glorianes, Ille sur Têt, Millas, Montalba le Château, Néfiach, Prunet et Belpuig, Rodès, St Féliu d'Amont, Saint-Michel de Llotes, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sur la commune de ILLE SUR TET (salle La Catalane), sous la présidence de William BURGHOFFER.

Date de la convocation: Mercredi 05 avril 2023

Présents: AYMERICH Claude (T), BAPTISTE Florence (T), BARNOLE Catherine (T), BIANCHINI Marc (T), BOHER Monique (T), BONACAZE Benoit (T), BONMARTEL Jonathan (T), BOTEBOL Claudine (T), BOURNIOLE Frédéric (T), BURGHOFFER William (T), COSTE Claude (T), CRISTOFOL Françoise (T), DRAGUÉ Céline (T), ESCALAIS-VERGNETTES Nathalie (T), FORASTE Guy (T), GARSAU Jacques (T), LAFFORGUE Guy (T), LAVILLE René (T), MARTINEZ Marie (T), METLAINE Naïma (T), NOGUES Dominique (T), OLIVE Robert (T), PAGES Caroline, (T), PETIT Vivien (T), POUDADE Danielle (T), PROFFIT France (T), SILVESTRE Joseph (T), PARRILLA Jérôme (T), TRAFI Pascal(T), VIDAL Sylvie (T).

Absents ayant donné pouvoir: DOMENECH Alain (T) à CRISTOFOL Françoise (T), HARIBOU Ali (T) à SILVESTRE Joseph (T), SOLER Gérard à OLIVE Robert (T), SOLERE Jean Claude à AYMERICH Claude (T), SURJUS Monique à BAPTISTE Florence (T), VILA Patrice à BARNOLE Catherine (T).

Absents excusés: GOMEZ Claude (T), LECOINNET Jean Philippe (T).

PETIT Vivien a été nommé secrétaire de séance.

RF PREFECTURE DE PERPIGNAN

Contrôle de légalité

VIII LE COGIE GÉNÉTA!/DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES,
066-246600415-20230412-DE\_038\_2023-DE

VU la délibération n°6 du 13 décembre 2022 relative à l'accord pour la cession des parcelles cadastrées AK163 et AK164 situées sur la commune d'Ille sur Têt;

CONSIDERANT que les numéros de parcelles ont été inversés ;

CONSIDERANT que le compromis de vente a été signé avec les 2 acquéreurs en date du 28 février 2023 ;

CONSIDERANT qu'en vue de la signature de l'acte notarié, les numéros de parcelles doivent être rectifiés;

## Après en avoir délibéré, à l'unanimité, Le Conseil communautaire,

**APPROUVE** la rectification des numéros de parcelles de la manière suivante, en vue de la signature de l'acte notarié :

- AK164 d'une superficie de 19 578 m² à SCI SAINTE MARIE, pour un montant de 129 725 €, représentée par Maître IBAL à Ille sur Têt
- AK163 d'une superficie de 20 423 m² à la GFA FABRE DE LAFERRIERE, pour un montant de 135 422 €, représentée par Maître GOUVERNAIRE à Millas

**AUTORISE** le Président à accomplir et signer toutes les formalités afférentes à l'exécution d la présente délibération.

Fait et délibéré à Ille sur Têt, les jours, mois, et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,

COMMUNAUTE ROUSSILLON CONFLENT DE COMMUNES

> Le Président William BURGHOFFER